CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la Séance du 14 novembre.

M. Gambetta interrompt au milieu du bruit.

M. le président rappelle qu'à l'Assemblée nationale, il a interdit l'usage d'expressions semblables adressées au membre qui interrompt. Ce sont des expressions qui ne doivent pas trouver place dans le langage parlementaire.

M. Paul de Cassagnac demande pourquoi M. le Président ne prononce pas le rappel à l'ordre.

M. le président répond qu'il en est juge sous sa responsabilité, et ne permettra à personne de s'immiscer dans les fonctions de la présidence. (Applaudissements).

M. Jules Ferry est d'avis que la théorie suivant laquelle deux des pouvoirs constitutionnels ont toujours raison quand ils sont d'accord contre le troisième, est une théorie inacceptable. Assurément, la Chambre ne peut prendre le ministère par le manteau pour le mettre dehors, mais s'il n'est à son banc que pour recevoir des humiliations, des plus quotidiens, le ministère reste, mais le gouvernement s'en va. (Applaudissements à gauche.)

C'était l'opinion de Chateaubriand qui plaçait les ministres dans l'alternative de céder à la majorité ou de faire un coup d'Etat, s'il s'en croient la force. On a dit que la Constitution était le résultat d'une transaction, mais toute la transaction repose sur le régime parlementaire, et c'est le régime parlementaire que viole le Cabinet actuel (Applaudissements à gauche.)

Ce prétendu programme socialiste avec lequel on veut effrayer les populations est une œuvre de la police. (Applaudissements à gauche.)

M. le ministre des Travaux publics demande si M. Bonnet-Duverdier est un agent de police.

M. Jules Ferry ajoute que le Gouvernement institué par la Constitution est une République parlementaire et que le droit de dissolution ne peut être autre chose qu'un appel au seul souverain qui est la Nation : Et l'on prétendrait qu'il est loisible au Président de la République de ne pas tenir compte du verdict du pays! On a osé afficher cette doctrine ! Le pays, aurait été digne de la honte de la dictature, s'il s'était incliné devant une pareille déclaration. (Applaudissements à gauche.)

On lit depuis quelques jours dans certains journaux, d'impudents appels à un coup d'Etat mais la véritable forme sous laquelle peut se produire le coup d'Etat, c'est la seconde dissolution dont on menace la Chambre à mots couverts. (Applaudissements à gauche.) Ce serait la fin du régime parlementaire, ce serait le coup d'Etat de l'hypocrisie; mais il serait aussi hasardeux que l'autre, car la France ne le subirait pas. (Applaudissements prolongés à gauche.) Elle ne le subira pas parce qu'elle est souveraine. La France a montré depuis six ans une admirable attitude. (Bruit à droite.)

M. le président dit que l'impression qui s'est produite à droite est attentatoire à la Nation. (Réclamations à droite.)

M. Jules Ferry : Oui, ce peuple est admirable ! Il s'est fait dans les habitudes, dans l'esprit, dans la démocratie, une transformation heureuse. Autrefois, elle croyait à la force, aujourd'hui elle ne croit plus qu'au droit.

Depuis six mois vous avez tenu ce peuple sous une pression sans exemple pour le service d'une politique qui se traduira, si elle dure, par 100,000 ouvriers jetés sur le pavé sans travail.

Quand enfin la démocratie croit toucher au terme vous venez lui dire : Nous ne tiendrons aucun compte de votre verdict. Prenez garde à ce que vous allez faire ! Si malgré tous les avertissements vous vous constituez les perturbateurs de la paix publique, soyez dénoncés à la postérité en attendant la justice des contemporains. (Applaudissements à gauche.)

M. de la Bassetière monte à la tribune :

(Voix : A demain !)

M. Spuller monte à la tribune et oppose un démenti à l'assertion d'un membre de la droite qui a prétendu qu'un rédacteur de la *République Française* envoyait des correspondances aux journaux allemands dont on a parlé.

M. Mitchell affirme que ce fait a été officiellement proclamé dans le procès d'Arnim.

M. Allain Targé : Vous en avez menti.

M. le président rappelle M. Allain Targé à l'ordre.

M. Gambetta déclare pour l'honneur de son parti et de la France que ce fait est et a toujours été faux.

M. le ministre de la justice demande le renvoi à demain.

La Chambre l'ordonne.

La séance est levée à 6 heures 40.

Séance du jeudi 15 novembre

PRÉSIDENCE DE M. J. GRÉVY

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le général Berthaut, ministre de la guerre, dépose des projets de loi relatifs à l'administration de l'armée, à l'avancement des sous-officiers et à la modification de la loi du 13 mai 1875.

M. le duc Decazes dépose des projets de loi relatifs à une convention consulaire entre la France et la Grèce, à un traité d'extradition entre la France et la Grande-Bretagne, à une convention de chemins de fer entre la France et la Belgique.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de M. Albert Grévy.

M. le duc de Broglie, président du Conseil, dit qu'il abordera le débat avec le calme qui convient à des hommes encore dépositaires du pouvoir et bientôt peut-être accusés.

Le Cabinet actuel est resté pour répondre aux attaques dont il est l'objet, et n'a pas voulu chercher un autre terrain dans une enceinte privilégiée. (Très-bien à droite.)

Quand ce devoir sera rempli, le Maréchal verra ce qu'il aura à faire. Si on peut lui dire qu'un ministère, dans lequel entreraient M. Louis Blanc et Léon Renault, serait en état de formuler un programme commun, la voie parlementaire sera ouverte. S'il en est autrement, la boussole parlementaire sera singulièrement troublée et il faudra chercher ailleurs les bases d'une solution.

M. le président du Conseil accepte donc la discussion. Il accepte la mise en accusation avec les garanties de la justice. Mais il ne peut accepter une enquête qui n'est qu'une mise en accusation sans formes judiciaires, tendant à confier l'instruction à l'accusateur. Après avoir récusé le Sénat pour l'enquête, on le récuserait pour le jugement, et l'on arriverait à cette monstrueuse confusion de la justice et de la politique qui a déjà déshonoré d'autres Assemblées. Que le nouveau Comité du salut public réfléchisse à cette conséquence. (Très-bien à droite).

Au lendemain d'une lutte ardente, ouvrir une enquête partiale dont le caractère est indiqué d'avance par les considérants de la proposition, ce serait partager chaque commune de France en délateurs et en suspects. (Applaudissements à droite.) Tant que le ministère sera au pouvoir, il ne donnera aucun concours à cette enquête.

Le ministère qui lui succèdera, fera de même s'il a quelque souci du repos public. (Très-bien à droite.)

Il n'y a pas en France que des questions de parti ou des formes politiques. Il y a aussi des questions qui touchent aux fondements mêmes de la société. Il s'agit de savoir si la France subira le joug et l'esprit révolutionnaire et radical qui n'est pas moins dangereux aujourd'hui qu'autrefois, parce qu'il préfère aux victoires de la force les résultats du scrutin obtenus de l'égarement public par la fraude et la calomnie. (Applaudissements à droite.)

On affecte de dire que la crainte du radicalisme n'est qu'un prétexte ; ce semble être l'opinion de M. Léon Renault lui-même qui, lorsqu'il était préfet de police, ou directeur de la sûreté générale, n'avait jamais assez de menées révolutionnaires à signaler et montrait autant de sévérité qu'il montre aujourd'hui d'indulgence pour le parti radical. (Applaudissements à droite). Il est naturel que le ministère passe légèrement sur la question politique pour arriver à la question sociale qui lui paraît urgente; il est naturel aussi que lorsqu'on se préoccupe avant tout de la question politique, on réunisse, sous un drapeau commun des hommes comme M. Léon Renault, M. de Marcère et M. Louis Blanc — bientôt M. Bonnet-Duverdier. L'histoire dira laquelle de ces deux alliances est la plus scandaleuse. (Applaudissements à droite).

L'irresponsabilité du chef de l'État est surtout une théorie de la monarchie constitutionnelle; mais quand le chef de l'Etat est électif, il est naturel qu'il représente surtout le parti qui l'a élu ; on comprend combien il lui serait difficile en arrivant au pouvoir de renier ses amis, d'arracher ses opinions de son cerveau, et son cœur de sa poitrine. L'orateur avait signalé cette difficulté à l'Assemblée nationale lors de la discussion de la Constitution et annoncé que l'on ne trouverait jamais le Maréchal de Mac-Mahon du côté du radicalisme. (Applaudissements à droite.)

On ne trouvera jamais de Président de République plus conciliant que M. le maréchal de Mac-Mahon. Dans le choix des ministres pendant dix-huit mois, il a eu pour ministres des hommes qui lui étaient hostiles dont quelques-uns même l'avaient attaqué. Il s'est arrêté quand il a vu qu'on l'entraînait dans les voies de radicalisme.

Alors, il a changé ses ministres par un acte personnel qui est nécessaire, car on ne peut rendre responsable d'un changement de ministère, ni le ministre qui s'en va, ni le ministre qui arrive. Quant aux actes accomplis depuis lors, le ministère en accepte la responsabilité devant l'histoire, la responsabilité publique et même la responsabilité pénale. (Applaudissements à droite). Tout ce qu'il a fait a été légal. On ne peut rien lui reprocher qui ressemble à cette menace de refus du budget par laquelle on veut asservir le Pouvoir exécutif, ni à cette hypothèse qui a été formulée hier et qui semble contenir un appel à l'insurrection. Que ceux qui ont pu y songer y prennent garde, la répression les atteindrait et, à supposer qu'ils réussissent, ils doivent savoir que le 31 octobre n'est pas loin du 4 septembre. (Applaudissements à droite).

En ce qui concerne les fonctionnaires, il n'y a pas une révocation qui n'ait été mûrement pesée, pas une n'a eu pour objet de presser sur la conscience des fonctionnaires ou de leur demander un concours actif. On n'a réprimé que l'hostilité déclarée. Il est clair, en effet, qu'un fonctionnaire agit sur les citoyens à raison de sa fonction, et aucun gouvernement ne peut être assez dupe pour laisser tourner contre lui l'influence qui émane de lui.

L'opposition, au contraire, menaçait les fonctionnaires de représailles, on se servait de la révocation future comme moyen d'intimidation, on invoquait aussi la responsabilité des fonctionnaires. On constituait ainsi les plus humbles fonctionnaires, juges de la légalité des actes qui leur étaient prescrits par leurs supérieurs. (Applaudissements à droite.) Est-il possible de gouverner avec une doctrine pareille ; n'est-ce pas la fin de toute société, régulière et de toute hiérarchie administrative. Pendant que le Gouvernement usait de ses droits légitimes, l'opposition employait des procédés révolutionnaires.

On ajoute que ce sont les adversaires du gouvernement qui ont été victimes de la calomnie, tandis que des calomnies infâmes étaient dirigées contre l'honneur politique et privé des ministres et du Chef de l'Etat lui-même. Partout les conservateurs ont été accusés de vouloir rétablir les droits féodaux, la dîme et l'inquisition, cela a été dit jusque dans le collège où se portait M. Léon Renault.

M. Léon Renault dit que cela est parfaitement inexact. (Applaudissements à gauche.)

M. le Président du Conseil fait remarquer qu'il n'accuse pas M. Léon Renault de l'avoir fait, mais il affirme que cela a été fait là et dans toutes les circonscriptions.

Une autre calomnie a été répandue partout, c'est la calomnie sur la guerre. S'il y a un besoin universel en France, c'est celui de jouir de la paix. Sans doute, nos malheurs ont laissé des regrets et il peut y avoir des gémissements sur la situation du Souverain-Pontife, mais quand le Gouvernement a invité les auteurs de ces plaintes à les confirmer, ils se sont tus au premier mot. Alors on a commencé par dire qu'il y avait un parti clérical qui voulait la guerre pour le rétablissement du pouvoir temporel. On a dit que les puissances étrangères étaient en droit de s'en alarmer. On a publié des articles à l'étranger en exportant ainsi la calomnie que d'autres se chargeaient de réimporter (Applaudissements à droite).

Voilà comment on a persuadé aux électeurs que des élections conservatrices seraient le prélude de la guerre, et quand on songe que les auteurs de ces calomnies sont ceux qui, en 1871, refusaient la paix à la France dans un intérêt de parti; quand on songe que ce sont les outranciers de la guerre qui se sont transformés à vue d'œil en pacificateurs à tout prix (Applaudissements à droite), que ce sont eux qui ont, avec les feuilles allemandes des rencontres de langage si surprenantes qu'on se demande ce que deviendrait la patrie si elle tombait entre leurs mains. (Nouveaux applaudissements.) Pour dissiper cette calomnie, tous les moyens légaux ont été employés et l'on peut regretter qu'il n'y en ait pas eu davantage.

L'orateur aurait voulu épargner à la France, cette humiliation qu'elle ressent pour la première fois d'avoir vu intervenir dans ses délibérations intérieures, la pression vraie ou supposée de l'Etranger. (Applaudissements à droite.)

Jamais dans les élections, on ne s'était servi de la crainte de la guerre. C'est, en effet, quand un pareil état se prolonge, le symptôme de la décadence. Cependant cette calomnie s'est répandue ; on a réussi à précipiter vers le scrutin des masses affolées, alarmées sur leurs intérêts.

M. Gambetta : — Vous injuriez la France. (Applaudissements à gauche.)

M. le Président du Conseil ajoute que maintenant on peut faire l'enquête. Comme membre du Gouvernement, il proteste au nom de la loi, comme citoyen, il s'inscrit en faux contre les résultats de cette enquête, devant l'équité de l'histoire et le jugement du Pays. (Applaudissements répétés à droite.)

M. Gambetta dit que si jamais la proposition d'enquête a rencontré un argument en sa faveur, c'est dans l'habile et perfide discours qu'on vient d'entendre, et on y sent l'opiniâtreté de résistance d'une certaine politique contre la volonté du pays, qui aspire depuis sept ans à se débarrasser du réseau d'intrigues qui l'entoure.

En 1876, on disait que la France avait été déterminée par l'abus qu'on avait fait du nom du Maréchal, on prétend aujourd'hui que les élections de 1877 se sont faites sous la pression de la terreur. C'est encore une équivoque et un mensonge que l'on cherche, pour faire croire que c'est la peur de la guerre qui a envoyé à la Chambre la majorité actuelle. (Applaudissements à gauche.) Cet artifice n'est pas plus loyal que le premier, et s'il amenait une nouvelle dissolution, il aurait encore le même résultat.

La vérité est que le 16 mai, une minorité s'est emparée du pouvoir, s'est abusivement servie du nom du Maréchal au risque d'accumuler les problèmes les plus redoutables. (Applaudissements à gauche). Elle a arraché au Sénat un vote dont elle a largement exploité le bénéfice pendant cinq mois, fermant la bouche à ses adversaires, parlant seule, au pays, par des brochures infâmes par des journaux subventionnés. Et où a-t-elle pris l'argent pour cela? (Applaudissements à gauche).

Elle a jeté le clergé dans la lutte électorale et transformé les ministres de Dieu en agents ministériels (nouveaux applaudissements) ; et au prix de tous ces efforts elle a gagné quarante sièges par la fraude et le vol. (Applaudissements à gauche — Interruptions à droite).

M. le Président invite l'orateur à s'expliquer.

M. Gambetta dit qu'il préfère retirer le mot qu'il a prononcé. Ce mot est prématuré, et l'enquête en donnera la preuve (Bruit.)

M. le baron Dufour : Commencez par rendre vos comptes avant d'appeler les autres voleurs.

M. Gambetta dit que ses comptes sont rendus et qu'il défie les ministres de lui faire un procès en reddition de comptes (Applaudissements à gauche.)

L'orateur, sur l'invitation de M. le Président, retire purement et simplement le mot qu'il avait prononcé, et ajoute que le ministère a exploité contre la Nation le fantôme de programmes socialistes dont on ne trouve le détail que sous les plumes stipendiées du ministère de l'Intérieur. (Applaudissements à gauche.)

Et comment qualifier cette production immonde qui s'est étalée sur tous les murs et dont personne n'a osé prendre ici la défense devant la réprobation qu'elle soulève. (Applaudissements à gauche.) On n'aurait pas dû perdre de vue qu'un Gouvernement qui se respecte doit respecter ses adversaires et ne s'abaisse jamais à faire de la presse publique un moyen de diffamation.

L'orateur traînera devant la Commission d'enquête le tombereau des infamies qu'on a déversées sur lui. Dans l'Est, on l'a présenté comme l'agent de l'étranger; dans l'Ouest, comme le partisan de la guerre à outrance ; on l'a présenté comme l'antagonisme du Maréchal ; comme si de pareils procédés ne donnaient pas la plus juste idée de ce qu'on est capable de faire soi-même. (Applaudissements à gauche.)

Un pareil plébiscite n'était pas possible, l'orateur n'en accepte ni l'honneur ni l'indignité. Simple citoyen, il ne veut que travailler dans la mesure de ses forces et de son intelligence au succès de son parti. (Applaudissements à gauche.)

Il y a, sans doute, des nuances dans le parti républicain, on n'y est pas assujetti à une discipline étroite ; il y a des aspirations différentes, mais il n'y a pas pour cela plusieurs Républiques. On sait, dans le parti républicain, s'astreindre au respect de la volonté nationale, et si toutes les fractions du parti sont unies, c'est que le Pouvoir est aux mains de l'ennemi ; (Applaudissements à gauche) mais on saura toujours se conformer à la volonté de la majorité.

On disait hier, qu'il y a au-dessus de la loi, la conscience nationale, que le ministère respecte l'une et l'autre. (Nouveaux applaudissements). Le suffrage universel est tout dans ce pays, il est le maître, et les ministres actuels ne sont que des serviteurs insurgés contre le droit.

La théorie des deux contre un n'a aucun sens.

Il y a deux Chambres que l'orateur a contribué à faire établir et qu'il contribuera à maintenir contre ceux qui pensent tout perdre. Il y a aussi un Pouvoir exécutif qui n'est pas, à proprement parler, un pouvoir, mais qui a des prérogatives.

Le Parlement et le Pouvoir exécutif ne sont pas des pouvoirs, mais des organes du Suffrage universel. (Applaudissements à gauche).

Oui comme on l'a dit, il y a une dissidence profonde. M. le Président du Conseil, en dépit du mouvement des esprits, est resté un ennemi de la démocratie, un aristocrate (Applaudissements à gauche).

L'orateur n'est pas un homme de classes, mais il est un homme de son temps, et le Président du Conseil a perdu cette tradition. Il s'est fait l'exécuteur du parti bonapartiste et a essayé de se faire un nom parmi les opérateurs électoraux du Bas-Empire. (Applaudissements à gauche).

L'orateur cite un écrit dans lequel M. le duc de Broglie critiquait la candidature officielle et conseillait à la France de ne donner ni son argent, ni ses enfants, avant d'avoir elle-même consenti à l'impôt et à la guerre. (Applaudissements à gauche.) Une circulaire, écrite pendant les dernières élections, présentait la réélection des 363 comme devant avoir pour conclusion la suppression de l'armée et de toute force repressive. (Exclamation à gauche.) Cette criminelle suggestion a pour objet d'aliéner à la majorité républicaine, un concours, des sympathies, qui lui sont acquises. Ce qui se cache derrière ce langage, c'est l'arrière-pensée d'un coup de force dont l'idée ne peut venir qu'à des ennemis de la Patrie. N'est-il pas temps de mettre à jour toutes ces menées criminelles pour pouvoir les dénoncer à la justice, et donner à la conscience publique la satisfaction de voir que pour avoir détenu le pouvoir on n'est pas au dessus des lois. (Applaudissements à gauche.)

On a répandu dans la gendarmerie des allégations mensongères. On s'est livré sur toute la surface du territoire à des actes qui appellent l'enquête. On n'empiètera ainsi ni sur l'autorité judiciaire, ni sur celle du Sénat. On dénoncera à la justice les actes délictueux ou criminels.

La Chambre, en faisant cette enquête, reste dans ses attributions législatives ; et, quand on cherche à la présenter comme tendant à se transformer en Convention, on veut abuser des esprits timides et ignorants. Ce qui serait grave, ce serait de prétendre mettre le Sénat au-dessus du suffrage universel. S'il s'arrogeait le droit de prononcer une seconde dissolution, c'est lui qui serait une Convention ; une Convention blanche. (Applaudissements à gauche.)

Ceux qui ont fait la Constitution comme conservateurs et comme libéraux, l'orateur les abjure de prendre en main la cause de la liberté, et d'avoir enfin raison d'un Cabinet qui a, non pas l'ambition, mais la gloutonnerie du Pouvoir. (Applaudissements à gauche.)

M. le général Berthaut, ministre de la guerre, dit qu'il n'a adressé aucune circulaire à la gendarmerie.

M. Gambetta dit que c'est un chef d'escadron, M. le ministre de la guerre est incapable d'avoir écrit une pareille circulaire.

M. le ministre de la guerre ajoute que les devoirs de la gendarmerie sont tracés dans une circulaire de 1854, elle doit rester en dehors de la politique. (Vif applaudissement à gauche.)

M. Léon Renault dit que M. le Président du Conseil a cru pouvoir raconter à la tribune des entretiens avec un fonctionnaire, son collaborateur. Quel dédain M. le duc de Broglie aurait-il pour l'orateur si celui-ci avait porté à la tribune de pareils entretiens et surtout s'il les avait falsifiés. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. Cunéo d'Ornano dit qu'au milieu du bruit il a eu l'honneur d'être grossièrement insulté par M. Gambetta.

M. Floquet : Quand on a été ce que vous avez été on ne se présente pas à la tribune. (Bruit.)

M. Cunéo d'Ornano dit que s'il avait affaire à un homme à qui l'on pût avec quelque chance de succès, demander un autre genre de réparation, (Exclamation à gauche).

M. le président retire la parole à M. Cunéo d'Ornano.

M. le duc de Broglie, Président du Conseil, dit qu'en parlant du zèle de M. Léon Renault il a fait allusion au rapport sur le Comité de comptabilité. Si ce rapport a été falsifié, M. le ministre n'en est pas responsable.

M. Léon Renault répond que M. le duc de Broglie a parlé de lui comme ayant été son préfet de police.

S'il s'agit du rapport sur le Comité de comptabilité, l'orateur y a signalé le péril révolutionnaire et le péril bonapartiste. Le parti révolutionnaire réduit à ses propres forces ne présente aucun danger, et le parti bonapartiste a M. le duc de Broglie pour principal auxiliaire. (Applaudissements à gauche).

La discussion est close.

La Chambre passe à la discussion des articles.

Les art. 1, 2, 3 sont successivement adoptés ; l'ensemble du projet de résolution est mis aux voix et à la majorité de 320 voix contre 202, sur 522 votants, est adopté.

La Chambre décide qu'elle se réunira demain dans les bureaux pour la nomination de la Commission d'enquête.

A 2 heures, séance publique.

La séance est levée à cinq heures 20 minutes.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

On lit dans le *Moniteur* :

« Les divers groupes de la majorité de la Chambre haute se sont préoccupés de rechercher le plus promptement et le plus surement possible ce nœud gordien que des emportements irréfléchis ont, depuis huit jours, enchevêtré comme à plaisir.

« Ainsi que nous le disions hier, le gouvernement a renoncé à déférer lui-même au Sénat la résolution inconstitutionnelle que va prendre la Chambre des députés.

« Mais sous quelle forme l'initiative parlementaire saisira-t-elle le Sénat de la question?

« Avant tout, préoccupé, de dégager le Maréchal, un grand nombre de sénateurs ont pris la résolution de déposer sans retard une demande de mise en accusation du ministère. Pour clore la discussion dans laquelle celui-ci prendrait la parole, le Sénat, tout en repoussant la mise en accusation et visant comme inconstitutionnelle la résolution de la Chambre des députés, porterait implicitement un blâme contre certains actes dont la responsabilité incombe absolument au Cabinet du 16 mai.

« Cette résolution n'est pas encore définitivement prise ; mais elle paraît, dès maintenant, rallier l'adhésion d'un grand nombre de sénateurs du centre droit et de la droite. »

⁂

A plusieurs personnages politiques avec lesquels il s'est entretenu hier et ce matin, le Maréchal a déclaré dans les termes les plus formels qu'il n'avait jamais songé à un coup d'Etat et qu'il n'hésiterait pas à se démettre plutôt que d'en accepter même la perspective.

⁂

La *Patrie* reçoit, de Versailles, la dépêche suivante :

On a prétendu, aujourd'hui, que sitôt le débat sur la proposition de M. Albert Grévy terminé, le ministère actuel devait se retirer; cela est inexact, le ministère se montrant résolu à faire annuler par le Sénat le vote sur la demande d'enquête parlementaire.

⁂

M. de Fourtou a reçu ce matin, dit l'*Estafette* un certain nombre de préfets qui venaient demander des instructions.

Le même journal parle d'une réunion de tous les commissaires de police de Paris, qui aurait été tenue ce matin chez le préfet de police.

⁂

L'*Estafette* encore annonce que M. Gambetta a craché le sang hier toute la soirée. Son médecin lui recommande le repos. Il serait possible qu'il ne puisse parler aujourd'hui.

Ce matin les crachements se sont renouvelés.

⁂

Le *Bien public* annonce que le comité des 18 s'occupe de dresser la liste des trente-trois membres qui devront faire partie de la Commission d'enquête. Les députés appartenant aux régions dans lesquelles la pression a été la plus scandaleuse seront choisis de préférence.

Immédiatement après sa constitution la Commission se divisera en onze sous-commissions de trois membres qui se rendront dans les départements signalés dans les protestations déjà reçues.

La *Patrie* annonce que des ordres très-sévères ont été donnés au directeur de la prison de la Conciergerie pour n'avoir à obéir à aucune injonction parlementaire qui pourrait lui être faite au sujet de l'élargissement de M. Bonnet-Duverdier. Il paraîtrait même que l'ex-président du conseil municipal de Paris est sur le point d'être conduit dans une prison de province.

On nous écrit de Versailles (Chambre des députés), le 14 novembre :

Si la vérité, l'honnêteté, l'honneur, le patriotisme servis par un langage digne d'eux pouvaient encore trouver quelque écho en France; si les théories républicaines n'avaient pas corrompu l'âme populaire que l'Eglise et la royauté avaient mis tant de soins à former et n'avaient pas fait de nos artisans, jadis aristocrates, ce je ne sais quoi que M. Thiers a appelé : « une vile multitude », le discours qu'a prononcé aujourd'hui M. de Fourtou serait lu et accueilli partout avec une sympathique adhésion.

Il y a, dans ce discours, des passages d'une éloquence véritable et qui présentent un heureux contraste avec le langage artificiel et prétentieux de M. Léon Renault. L'éloquence est en rapport direct avec le degré de vérité qu'elle contient. Il faut à la prairie, aux moissons et aux fruits le rayon du soleil, il faut à l'âme le rayon divin; sans lui, pas de vie, la stérilité et la mort.

Parmi ces passages, il en est un qui a produit une profonde sensation et qui a imprimé au front des républicains une flétrissure indélébile, que les populations désabusées, dans un prochain avenir, montreront du doigt et rendront éternelle par une implacable malédiction. C'est celui où M. le ministre, après un historique de la dictature électorale exercée en 1871 par les proconsuls de Gambetta, dont plusieurs sont encore députés, après avoir montré et prouvé par leurs propres dépêches que pour eux le peuple n'était qu'un troupeau de brutes tout au plus bon pour l'esclavage, et qu'ils avaient ordonné un véritable massacre de magistrats, de préfets, de conseils généraux et d'instituteurs, c'est celui, dis-je, où M. de Fourtou a stigmatisé la conduite des républicains faisant alliance avec l'étranger, réclamant de celui-ci son intervention et allant jusqu'à rédiger eux-mêmes les menaces que les journaux au service de la politique prussienne devaient nous adresser, afin de faire peur à la nation et de lui arracher un vote favorable à la république.

En décrivant ce triste spectacle, la voix de l'orateur, ordinairement douce, est devenue tout à coup vibrante et puissante. Des phrases indignées, entrecoupées par l'émotion, tombaient sur la gauche comme autant d'accusations terribles. Par un violent effort. celle-ci a tenté d'élever quelques protestations et quelques honteuses dénégations; mais que pouvait-elle contre l'évidence ? Que pouvait-elle contre les faits, faits connus de tous, faits prouvés mille fois ? Rien ! Elle n'avait qu'une ressource, c'était d'injurier le ministre qui la châtiait avec tant de vigueur, et c'est ce qu'elle a fait. De grossières insultes, que nous ne retrouvons pas ce matin à l'*Officiel*, ont été proférées.

Le citoyen Gambetta, qui paraissait être sur des charbons ardents, tant il se démenait fort, a aussi souvent interrompu le ministre; mais ses interruptions, prononcées d'une voix rauque et granuleuse, ne sont pas parvenues jusqu'à nous, et c'est dommage. Toutefois, à défaut des paroles de l'ex-dictateur, nous avons eu ses gestes, ses manières et son organe; et tout cet ensemble n'avait rien d'attique. Parmi les interrupteurs nous avons remarqué M. Senart. Puisque cet homme, après ce qu'il a fait en Italie en 1870-71, a encore la force de parler, c'est qu'il est immortel. Qui donc a prétendu qu'on peut mourir de honte ?

Mais toutes ces interruptions et toutes ces grossièretés n'ont pas détourné un seul instant M. de Fourtou du but qu'il poursuivait et qu'il a atteint, c'est-à-dire la flétrissure de la politique républicaine. Rendons justice à la droite. Elle n'a cessé d'appuyer, de soutenir le ministre et de combattre avec lui. Cette attitude résolue, déterminée, nous a paru de bon augure, et nous ne saurions trop engager la minorité monarchique à persister dans cette ligne de conduite et à marcher sur le fantôme. M. de Fourtou a terminé son discours par une déclaration où il a renouvelé et confirmé la résolution du Maréchal de ne pas se soumettre, de ne pas se démettre, mais de rester au poste où la Constitution conservatrice l'a placé !

Cette déclaration a été vigoureusement applaudie par la droite, et quand M. le ministre de l'intérieur est descendu de la tribune, il a reçu une véritable ovation de la part de tous les conservateurs, sans exception.

Un petit incident. M. de Fourtou ayant, au cours de son discours, cité quelques mots de Casimir-Périer (l'ancien), approbatifs des candidatures officielles, le petit-fils de cet homme d'Etat, Jean Casimir Périer, a prétendu, aux applaudissements des gauches, qu'on calomniait son aïeul. M. le ministre de l'intérieur a daigné prouver à ce jeune homme qu'il n'avait encore aucune connaissance des œuvres de son grand-père, et lui a cité, pour cela, sept ou huit passages de ces œuvres, où la candidature officielle est déclarée un droit et un devoir de tout gouvernement. Et remarquez qu'alors il n'y avait que le suffrage restreint. Le jeune Jean Casimir s'est tu. Espérons qu'il profitera de la leçon.

Un membre de la gauche dont nous ignorons le nom a dit un mot qu'il faut noter. Comme M. de Fourtou, après avoir établi la statistique des votants conservateurs et républicains, se demandait par quel lien commun on pouvait réunir ces deux parties à peu près égales de la société, ce membre de la gauche s'est écrié : « Il n'y en a pas ! » Tout le programme révolutionnaire est là. Et les malins soutiennent que le radicalisme est une chimère !

C'est l'honorable Jules Ferry qui a répondu au ministre. Le long discours de ce défenseur national a été tellement ennuyeux, tellement maladroit, que les gauches dissimulaient mal leur mécontentement. Il a poussé cette maladresse si loin qu'après les flétrissures de M. de Fourtou, il s'est permis de faire appel à l'étranger, ce qui lui a valu cette cruelle invitation de M. Paris, ministre des travaux publics. Allez donc, lui a dit celui-ci avec indignation, allez prononcer votre discours à la tribune allemande.

Que dire de la *plaiderie* de M. Jules Ferry ? Jamais plus mauvaise cause ne trouva plus pitoyable avocat. Quel autre sentiment que la répulsion, — pour ne pas dire plus, — peuvent-ils inspirer à la France honnête, ces républicains dénués de sens moral et de vergogne, qui ne craignent pas d'invoquer en pleine tribune l'opinion de l'étranger à l'appui de leurs tentatives anarchiques ? Et ces gens-là se disent patriotes ! Et ils osent prétendre qu'ils parlent au nom du pays ! Il y a de ces hontes devant lesquelles un radical même devrait reculer.

Mais voici le bouquet : c'est la conclusion de M. Ferry. Si le Gouvernement ne veut pas capituler devant la Gauche, celle-ci n'hésitera pas à faire appel à l'insurrection. Qu'on n'aille pas crier à l'exagération. Voici, là-dessus, ce que dit la *République française* : « La » péroraison du discours de M. Ferry » est un grand service rendu au pays. » La vérité a été dite par l'honorable » député des Vosges comme elle devait » être dite, tout entière, sans réticences, » sans faiblesse. Prenez garde à ce que » vous faites ! s'est écrié M. Jules Ferry » en s'adressant aux ministres qui nous » lancent dans l'inconnu. La guerre » civile nous menace : vous allez la déchaîner ! »

Et plus loin, pour qu'il n'y ait pas de doute possible, le journal de M. Gambetta conclut à son tour en ces termes : « Quand la France saura bien, verra » bien, où on la mène, nous avons la » pleine et entière confiance qu'elle se » lèvera pour résister et briser tous » ceux qui jouent ses destinées à ce jeu » terrible des revolutions, auquel elle » s'était promis de renoncer pour toujours. »

Ce n'est pas la première fois que les journaux radicaux nous promettent ainsi la guerre civile ; depuis quelques jours surtout, ils en parlent couramment. Il était bon qu'un de leurs complices osât produire cette menace à la tribune de la Chambre ; du reste, ces criminelles paroles ne nous étonnent pas dans la bouche de M. Jules Ferry..? pas plus que son appel à l'opinion de l'étranger.

On voit que la situation devient aussi nette que possible. Le parti révolutionnaire ne prend plus la peine de dissimuler. Il faut maintenant que les conservateurs et le Gouvenement sachent envisager froidement le péril ; il faut que leur énergie soit à la hauteur de l'audace de leurs ennemis.

LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 15 novembre 1877.

Certes, disait ce matin, un de nos principaux hommes politiques, il serait souverainement injuste de ne pas rendre hommage au talent déployé par M. de Fourtou et aux services qu'il a rendus à la cause consevatrice, mais il a eu beau faire, il n'a pas pu nous rendre un service aussi grand que celui que nous devons à M. Jules Ferry. Sous une forme un peu paradoxale, il y avait là une très exacte appréciation de l'effet produit par le discours de l'ancien membre du gouvernement du 4 septembre. Il est remarquable que les journaux de gauche même les plus radicaux, passent le plus légèrement qu'il leur est possible sur la partie du discours qui concerne l'étranger et reconnaissent plus ou moins explicitement que c'était là un sujet délicat, dont il valait mieux ne pas parler.

Aussi, assure-t-on que si M. Gambetta prend aujourd'hui la parole — ce qui n'est pas bien sûr — il s'efforcera d'atténuer par quelques habiles périphrates, l'effet déplorable produit, même dans les rangs de la gauche, par l'intempérance de langage de M. Jules Ferry.

C'est, du reste, un sentiment qui se généralise de plus en plus dans le public, que plus le débat se prolonge, plus il devient impossible au gouvernement de se priver du concours de ses fonctionnaires actuels. C'est ainsi que les efforts de la gauche tournent en somme contre le but qu'elle poursuit.

On s'accorde généralement à penser que le débat se terminera ce soir. Encore bien qu'on ne doute pas du vote de l'enquête par la majorité, on attend cependant avec une certaine curiosité le scrutin qui aura lieu. On ne considère pas en effet comme absolument impossible qu'un certain nombre de députés du centre gauche s'abstiennent, la violence de plus en plus croissante des radicaux leur causant un véritable émoi. La discipline est cependant telle à gauche, qu'il n'y a pas lieu de croire que ces défections soient en grand nombre; mais il en serait probablement tout autrement s'il s'agissait d'un scrutin secret.

Il est absolument exact que dans les cercles directeurs de la gauche, on se préoccupe d'organiser la « résistance » en cas non seulement de coup d'Etat (hypothèse qui ne se réalisera pas); mais même en cas de dissolution. Certains indiscrets du parti se vantent d'avoir obtenu la promesse de certains généraux d'un concours matériel destiné à protéger les délibérations de la gauche qui irait siéger dans les villes placées dans le ressort de leur commandement. Il y a là, je crois, une pure vantardise, et, s'il y avait des engagement du genre de ceux dont on parle, le gouvernement certainement informé, prendrait des mesures en conséquence.

Ces bruits donnent une certaine faveur aux rumeurs qu'on fait circuler touchant l'éventualité du remplacement du général Berthaut au ministère de la guerre. On s'appuie principalement sur une certaine froideur qui existerait actuellement entre le ministre et le Maréchal de Mac-Mahon. Je crois bien que cette froideur existe en effet; mais j'ai lieu de croire que pour le moment au moins, il n'est pas question de la retraite du général Berthaut, ce qui implique l'inexactitude des bruits qui présentent le général Douai ou le général Ducrot comme ayant des chances de lui succéder.

Quelques journaux affirment que le Sénat prendra l'initiative d'une protestation contre l'attitude de la Chambre des députés. Les renseignements que je reçois me permettent de douter de l'exactitude de cette assertion. J'ajoute qu'il ne semble pas douteux que, si on la lui demande, le Sénat ne marchandera pas son adhésion au gouvernement.

(Autre correspondance)

Paris, 15 novembre 1877.

Sans vouloir le moins du monde surfaire ni le talent oratoire, ni le succès de M. de Fourtou, on est cependant forcé de reconnaître que le discours prononcé, hier, à la Chambre, par le ministre de l'intérieur, était on ne peut plus en situation et que le cadre général de ses déclarations répondait exactement aux besoins d'une réponse logique, rendue nécessaire par l'agression directe des gauches. Il ne s'agissait pas seulement de défendre le rôle électoral du gouvernement ; il fallait aussi porter la guerre sur le territoire de l'ennemi, et c'est ce que M. de Fourtou a fait assez heureusement, on doit en convenir. Il a même été suffisamment bien inspiré, dans cette seconde partie de son plaidoyer, pour mettre M. Gambetta dans l'obligation de « couvrir ses derrières », ce qui, depuis Tours, est son fort, comme on sait. Au début de la séance, notre Danton se disait pris d'une extinction de voix ; la parole lui est subitement revenue sous les coups redoublés et vigoureux du ministre, et il est probable qu'aujourd'hui, absolu-